

Heures d'ouverture du bureau municipal

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00

Courriel : admin@notredamedesneiges.qc.ca

Site WEB : www.notredamedesneiges.qc.ca



BULLETIN D'INFORMATION MUNICIPALE

Municipalité de Notre-Dame-des-Neiges

4, rue St-Jean-Baptiste, Rivière-Trois-Pistoles (QC) G0L 2E0

Tél. : (418) 851-3009

Fax : 418-851-3169

Année 14, Numéro 8

NOVEMBRE 2016

GAGNANT BILLET SAISON HOCKEY SENIOR

Lors de la séance du conseil du mardi 11 octobre dernier, nous avons procédé au tirage d'un billet de saison parmi les citoyens ayant rempli et déposé leur coupon de participation, **félicitations à Monsieur Steve Devost.**



C'EST LA SAISON IDÉALE POUR UTILISER SON BAC BRUN !

Voici un rappel de quelques astuces pour devenir un as du bac brun cet hiver.

La règle d'or : évitez les matières liquides qui coulent et gèlent au fond du bac. Pour éviter que vos matières ne forment un bloc de glace gelé qui colle au fond du bac brun, déposez quelques épaisseurs de papier journal ou un morceau de carton comme une boîte à pizza au fond du bac lorsqu'il est vide.



Vous pouvez aussi utiliser un très grand sac en papier pour placer à l'intérieur du bac brun, ces sacs en papier sont en vente dans la plupart des quincailleries.



Une autre astuce bien utile l'hiver est de faire geler vos matières humides avant de les déposer dans le bac brun. Par exemple, certains sortent leur sac en papier ou leur papillote de journal à l'extérieur pour que le contenu gèle avant de le mettre dans le bac.



Surtout, n'oubliez pas de faire vider votre bac à chaque collecte.

Pour en savoir plus, consultez [le www.collectequicarbure.com](http://www.collectequicarbure.com) ou contactez le 1 888 856-5552.

PENSEZ À VOTRE SÉCURITÉ OU À CELLE DE VOS PROCHES

Service personnalisé d'appels automatisés pour les aînés, les personnes malades ou vivant seules

Plus qu'un simple programme, le Programme Pair est une façon de vivre dans une communauté soucieuse du bien-être de sa population. Un service rassurant, qui permet aux personnes de conserver leur autonomie en plus de garantir leur sécurité ainsi que la tranquillité d'esprit pour leur famille et leurs amis.



De plus, ce programme est gratuit. C'est sécurisant de savoir qu'un appel sera effectué auprès des personnes afin de vérifier leurs états de santé. Le rappel pour la prise de médicaments est aussi possible.

Pour plus d'informations, contacter le 418-851-4068 et demander Suzanne Jean.

L'AFEAS DE TROIS-PISTOLES

L'AFEAS de Trois-Pistoles invite ses membres à son activité «**Femmes d'ici**» pour lundi 14 novembre à 19h30 à la salle Vézina. **Sujet abordé:** Le maintien à domicile avec Mme Marianne Goulet. De plus, le mercredi 16 novembre, il y aura un atelier de décos de Noël. Bienvenue à chacune d'entre vous.

ENTRETIEN HIVERNAL DES CHEMINS PUBLICS

Comme vous le savez, la saison hivernale est à nos portes, il faut donc se préparer. Ceci implique donc de planifier le déneigement du réseau routier. Tout chemin appartenant à la municipalité est public. Ceci ne veut pas nécessairement dire que ces chemins sont entretenus durant l'hiver. Effectivement, les municipalités ne sont pas tenues par la Loi sur les compétences municipales de déneiger tous les chemins publics. Ceci est à la discrétion de chaque municipalité, et ce en vertu du pouvoir discrétionnaire qu'elle possède par ladite Loi. C'est pourquoi, il y a certains chemins publics qui ne sont pas entretenus durant l'hiver par le service de déneigement municipal.

Cependant, le **Règlement no 209 relatif à l'entretien des chemins municipaux en hiver** permet aux citoyens ou aux entrepreneurs en déneigement de déposer une demande auprès du Conseil municipal pour obtenir l'autorisation, sous forme de résolution, afin de déneiger un chemin appartenant à la Municipalité. Le déneigement d'un chemin municipal par un citoyen ou une entreprise de déneigement n'est autorisé que suite à l'autorisation du conseil municipal.

Il est donc temps de déposer vos demandes pour le déneigement de chemins municipaux, et ce, avant le 3 novembre 2016 pour la séance du Conseil municipal du 14 novembre 2016 ou avant le 1^{er} décembre 2016 pour la séance du 12 décembre 2016. Pour obtenir cette autorisation, vous devez déposer une demande écrite et une attestation d'assurance responsabilité civile de 1 000 000 \$ pour couvrir tout incident qui pourrait être occasionné par l'entreprise en déneigement. Cette demande doit être refaite tous les ans.

Bonne saison hivernale !!

PROCHAINES SÉANCES RÉGULIÈRES DU CONSEIL

Les lundis **14 novembre et 12 décembre** à 19 h 30 à la salle municipale située au 17, rue de l'Église à Rivière-Trois-Pistoles. Notez que le projet d'ordre du jour est disponible à la page d'accueil de notre site Web.

Bienvenue à tous !

S'il y a tempête et impossibilité de siéger, la ou les séances sont reporté (es) au lendemain.



NOUVEAU CONTREMAÎTRE DES TRAVAUX PUBLICS

Le conseil municipal et la direction générale sont heureux d'accueillir M. Mike Doyle au poste de contremaître aux travaux publics.

M. Doyle, originaire de la Gaspésie, possède une solide expérience en gestion du personnel et en gestion de projets, ayant œuvré en tant que cadre aux opérations chez Verreault Navigation à Les Méchins ainsi qu'à la Commission scolaire des Chics-Chocs. M. Doyle est entré en poste le 24 octobre dernier. Nous sommes convaincus que M. Doyle saura répondre aux exigences liées au poste. Nous souhaitons la bienvenue à M. Doyle et à sa famille.

Il est à souligner que M. Marco Rioux, qui occupait ce poste depuis quelques années, demeurera au service de la municipalité. M. Rioux a été assigné à son ancien poste, et ce à sa demande. Le conseil municipal tient à remercier M. Rioux pour son professionnalisme et ses services rendus en tant que directeur des travaux publics.

FERMETURE HIVERNALE DE L'ÉCOCENTRE

L'Écocentre des Basques fermera le **12 novembre 2016** pour la période hivernale. C'est le temps de disposer de vos sacs de feuilles mortes. **La municipalité désire vous rappeler qu'il est strictement interdit de déposer vos sacs de feuilles mortes en bordure de la voie publique. Vous devez acheminer vos sacs de feuilles mortes, branches, résidus de jardins, à l'Éco-Centre.**

Voici un rappel des matières acceptées :

- **Accessoires pour la maison** : portes, fenêtres, poignées, lavabos, baignoires, rampes
- **Matériaux de construction** : Bois traité ou peint, gypse, bardage de cèdre, cannelé, clapbord de masonite, vitre, porcelaine, céramique, tuiles de plafond cartonnées, fenêtres en bois, bardage d'asphalte* (*coût de disposition de 1 \$ le pied cube)
- **Encombrants** : sofas, poêles, réfrigérateurs, tables, ...
- **Métal** : tuyaux, jantes de pneus, clôtures, gouttières, tôles ou toute autre pièce métallique
- **Ordinateurs et appareils électroniques** : fonctionnels ou non
- **Plastiques agricoles**
- **Pneus de véhicules automobiles** (maximum 48 ½ pouces)
- **Résidus domestiques dangereux (RDD)** : huiles, solvants, acides, pesticides, peintures, piles, produits d'entretien ménager...
- **Résidus verts** : feuilles mortes, gazon coupé, branches.

MATIÈRES REFUSÉES : BPC, produits explosifs et munitions, cyanure, déchets domestiques (sacs verts), pièces d'automobiles, carcasses d'animaux, produits commerciaux et industriels, déchets radioactifs et biomédicaux, isolants et styromousse, terre contaminée

www.recuperationdesbasques.com



Mercredi, jeudi, vendredi et samedi
de 8h à 12h et de 13h à 16h
2, route à Cœur,
Notre-Dame-des-Neiges
418-851-1366

PHOTOS POUR NOTRE NOUVEAU SITE WEB

La municipalité est présentement à travailler sur la création de son nouveau site Web. Nous savons que plusieurs d'entre vous ont des photos exceptionnelles des paysages de notre belle municipalité. Ainsi, nous aimerions vous offrir l'occasion de partager vos superbes clichées avec les Internautes qui utiliseront le nouveau site Web en le rendant plus attrayant. Vous êtes intéressé de partager vos photos ! Faites-nous-les parvenir à admin@notredamedesneiges.qc.ca

À titre de reconnaissance, vos photos porteront la mention « Crédit photo : Monsieur (ou Madame) xx ».



LISTES DES ENTREPRISES DANS NOTRE NOUVEAU SITE WEB

La municipalité est fière des nombreuses entreprises implantées sur son territoire et souhaite leur offrir une belle visibilité via son nouveau site Web. Étant donné que nous ne souhaitons pas oublier d'entreprise, nous aimerions que vous nous confirmiez par écrit à l'adresse courriel suivante : admin@notredamedesneiges.qc.ca (ou par téléphone) vos renseignements sur votre entreprise : nom, adresse, téléphone, adresse courriel, ainsi que vos spécialités et votre principale activité exercée. Nous désirons ainsi donner une visibilité à tous les champs d'activités sans exception.



Avis aux contribuables intéressés desservis pour l'aqueduc municipal INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU – IMMEUBLES RÉSIDENTIELS

Dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau potable, **la municipalité souhaite faire installer à ses frais 20 compteurs d'eau dans 20 immeubles résidentiels** desservis par le service d'aqueduc. Les travaux d'installation seront exécutés par un professionnel en plomberie qui détient sa licence. La lecture du compteur s'effectue avec un lecteur sans fil par l'extérieur de la résidence.



Voici les exigences de la municipalité afin de vous inscrire sur une liste

- La tuyauterie de votre entrée d'eau doit être facilement accessible afin d'éviter de contraintes physiques et ne doit pas être encastrée dans un mur ou une armoire ;
- La présence d'une vanne d'entrée intérieure fonctionnelle sur votre tuyauterie d'entrée d'eau ;
- L'entrée d'eau doit être à l'abri du gel.

Vous êtes intéressé, communiquer au 418-851-3009 (poste 3) en laissant votre nom et l'adresse de votre immeuble.

Rappel et contexte de cette démarche : Lors de la parution de notre bulletin d'information municipal d'octobre 2015, nous vous informions que la municipalité **n'avait pas atteint** l'objectif de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable à l'égard de l'objectif de réduction d'eau moins 20 % de la consommation moyenne d'eau par personne.

La Stratégie québécoise d'économie d'eau potable a été mise en place en mars 2011 par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire pour répondre à l'engagement 49 de la Politique nationale de l'eau. Cette stratégie s'inscrit dans le contexte mondial du resserrement des politiques relatives à l'eau, dans une optique de gestion intégrée et dans une perspective de développement durable.

Étant donné les circonstances et afin de poursuivre les objectifs de ladite politique, une démarche progressive de la Stratégie prévoit maintenant l'installation de compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels (ICI) et dans un échantillon de 20 immeubles résidentiels aux fins de bilan d'ici le 1^{er} septembre 2017.

À cet effet, la municipalité de Notre-Dame-des-Neiges a adopté une réglementation régissant l'installation de compteurs d'eau. Ce règlement n° 393 est disponible sur notre site Internet.

Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le lien suivant :
<http://www.mamrot.gouv.qc.ca/grands-dossiers/strategie-quebecoise-deconomie-eau-potable/a-propos-de->

AVIS PUBLIC – DÉLIVRANCE DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ

La MRC des Basques a délivré, en date du 23 septembre 2016, le certificat de conformité à l'égard du Règlement n° 388 modifiant le règlement n° 190 de zonage et que son entrée en vigueur débute à la date de la délivrance dudit certificat. Donné à Notre-Dame-des-Neiges, ce 18 octobre 2016 par Danielle Ouellet, adjointe au directeur général et greffière. Vous pouvez le consulter sur notre site WEB.

UNE HEURE DE PLUS POUR DORMIR LE DIMANCHE 6 NOVEMBRE

Avant de vous mettre au lit **dans la nuit du 5 au 6 novembre 2016, n'oubliez pas de reculer vos horloges d'une heure.**

Ce changement d'heure vous donnera une heure de sommeil de plus dans la nuit du 5 au 6 novembre 2016, mais en revanche le soleil se couchera désormais plus tôt le soir. Les régions qui suivent cette norme nord-américaine reculent d'une heure le premier dimanche de novembre et avancent d'une heure le deuxième dimanche de mars.

